Formation continue

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): **- (2020)**

Heft 33

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Circulaires et Express: dernières publications

Circulaires
qui apportent des précisions importantes relatives à des prescriptions juridiques applicables à l'échelon national; Depuis la dernière édition du «cadastre», aucune circulaire n'a été publiée.

Express
qui donnent des informations générales ou qui accompagnent des enquêtes

	Date	Thème
▶	05.05.2020	*MO-Express 2020/03* Recommandation «Documentation numérique de la propriété par étages – plan de répartition»
▶	02.07.2020	*MO-Express 2020/04* Attribution des cantons pour la haute surveillance de la mensuration officielle ainsi que pour la surveillance directe à compter du 1er août 2020

▶ Mensuration officielle
▶ Cadastre RDPPF

Ces documents peuvent être téléchargés sur le portail
www.cadastre.ch/**mo** →
Aspects juridiques & publications

ou

www.cadastre.ch/**rdppf** →
Aspects juridiques & publications

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern

La manifestation d'information publique du 20 octobre 2020 sur le cadastre RDPPF

L'éventail des utilisateurs du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) est très large, allant de l'administration publique jusqu'au grand public en passant par les acteurs du secteur immobilier. Dans la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023, deux paquets de mesures portent sur le bénéfice que l'économie nationale retire de ce cadastre et sur son évaluation, respectivement baptisés «Augmenter la notoriété» et «Effectuer l'évaluation».

Intitulée «Accroître le degré de notoriété et l'utilité», la manifestation d'information annuelle consacrée au cadastre RDPPF se déroulera

le mardi 20 octobre 2020, de 9 h 15 à 16 h 00
au centre Welle7, Schanzenstrasse 5 à Berne (accès direct depuis la gare)

La journée d'étude abordera notamment la campagne de communication lancée dans la Suisse entière pour faire connaître le produit numérique. Elle donnera un aperçu de l'évaluation prévue qui se traduira par l'établissement d'un rapport destiné au Conseil fédéral. Elle passera ensuite en revue les modifications apportées aux instructions et aux recommandations, nécessaires dans l'optique de la poursuite du développement. Une entreprise privée, active dans tout le pays, nous présentera enfin ses attentes. Un riche échange d'expérience sera garanti avec les ateliers (workshops) qui ont fait toutes leurs preuves.

Tous les détails relatifs à la manifestation seront disponibles dès le mois de septembre sur www.cadastre.ch/rdppf.

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern

Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de topographie swisstopo